

Le mardi 17 décembre 2024



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOLVENT

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2024 À 09 HEURES 00

Président de séance : **Charles Brès**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2024

Présents : **Gilles Avakian**, **Yvette Bellier**, **Charles Brès**, **Patrick Brès**, **Sandra Mathieu**, **Christian Roggero**.

Excusés : Néant

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : **Sandra Mathieu**



Délibération **29 – 2024** : Proposition d'achat d'un lot de bois sur pied en bloc dans la forêt communale

Le maire rappelle les délibérations antérieures et informe l'assemblée que l'ONF a réceptionné une offre concernant l'article 24C8DP122 pour les parcelles 3b (Bas Devès) et 6 (Devant le village). Il s'agit de l'entreprise *Crouzoulon SA* pour une offre à 3220 € HT.

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré,

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 6

- Accepte la proposition de *Crouzoulon SA* au tarif indiqué.
- Souhaite une coupe et enlèvement de ces bois entre les mois de Mars et Septembre 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Charles Brès

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune (1 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE) ou par l'application Télérecours.